



République et canton de Genève

Commune de Cologny

Dans sa séance du 12 mai 2022, le Conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

**le Conseil municipal décide par 16 oui, 2 non et 1 abstention**

1. D'approuver la proposition d'acquérir l'œuvre « Le Chat au journal » de l'artiste Philippe Geluck pour un montant de 350 000 F.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de 350 000 F destiné à cette acquisition.
3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense prévue au moyen de 10 annuités dès 2023.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 22 juin 2022.

Cologny, le 13 mai 2022

Le Président du Conseil municipal :

Kurt MÄDER